



Heure supplémentaire non payées

Par **Sawen**, le **03/12/2009** à **06:33**

Bonjour,
Je suis en CDI depuis mars 2007, j'ai effectué des heures supplémentaire toutes les semaine depuis mon embauche environ 5% ont été payé. Je quitte l'entreprise fin decembre suite a une rupture conventionnelle, mon patron affirme me regler mes heures avant mon départ mais jusque la rien!
Mon patron me fixe des objectif qui me force a faire pas mal d'heure supplémentaire car le calendrier est tres chargé, suis-je obligé de les effectuées ?

Par **jeetendra**, le **03/12/2009** à **09:22**

[fluo]Direction du Travail des Cotes d'Armor [fluo]
Place Salvador Allende, BP 2248, 22022 Saint Brieuc Cedex, Tél : 02.96.62.65.65
Bonjour, appelez la Direction du Travail à Saint Brieux pour un rendez vous avec un inspecteur du travail, vous serez très vite fixé sur vos droits de salarié, bonne journée à vous.